

TARIFS DE LOCATION DES SALLES
CARNOT ET RICHELIEU
A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2020

Tarifs au 1 ^{er} janvier 2020 : T.T.C. (taux de T.V.A. en vigueur)				
Salles	- Particuliers - Entreprises	Manifestations des associations de la commune dont le siège social est à Saujon		- Association dont le siège social n'est pas à Saujon
		A but non lucratif	A but lucratif Hors objet d'activité de l'association (loto, bal, concours de belote, expo- vente...)	
Richelieu	134 €/jour *	La salle et ses équipements sont mis à disposition gratuitement	Location gratuite. Forfait de fonctionnement : 72 € dans la limite de 3 manifestations par année civile	151 € le premier jour de la saison, 35 € les autres jours
Carnot	195 €/jour *			212 € le 1 ^{er} jour et 54 € par jour à partir du 2 ^{ème} jour consécutif
<i>* à partir du 2^{ème} jour consécutif, application d'un tarif représentant par jour 20% du tarif de base.</i>				

Les conventions sont établies pour 1 an et les associations de Saujon sont prioritaires sur les associations extérieures. La collectivité se réserve le droit de réquisitionner la salle en cas d'élection.

Dans tous les cas, le dépôt de chèques de caution renouvelables tous les 6 mois sera demandé de la manière suivante :

- **Pour la salle Carnot** : Un chèque de 1000 € couvrant les dégradations éventuelles au bâtiment et au mobilier (sans que cette somme puisse constituer un maximum en cas de dégradations d'une valeur supérieure).
- **Pour les salles Carnot et Richelieu** : Un chèque de 250 € pour les frais de nettoyage dans le cas où la salle ne serait pas rendue dans un état de propreté satisfaisant.